



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2020**

CR-03-02062020

L'an deux mille vingt le mardi 2 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Olivier D'ARAUJO,

Présents :

Monsieur Olivier D'ARAUJO, Maire ;

Mesdames Claude HAMAIDE, Corinne MORIN, Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD Adjoints ;

Mesdames Katia CADIOT, Anne CLERE, Claudette CORNU, Laurence MORIN.  
Messieurs Eric BIROCHEAU, Terry BOULAY, Stéphane BOUSSEREAU, Xavier JARRY, Régis JOUIN, Nicolas MORIN, Damien MORISSET, Conseillers.

Absent représenté:

Madame Corinne MORIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Olivier D'ARAUJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**I: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT-S.I.V.O.M. DE MAUZÉ-SUR-LE MIGNON**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de trois délégués titulaires, pour siéger au comité syndical du S.I.V.O.M. de Mauzé-Sur-Le-Mignon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Régis JOUIN- Conseiller Municipal  
Monsieur Terry BOULAY- Conseiller Municipal  
Monsieur Eric BIROCHEAU –Conseiller Municipal suppléant

## **II: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES & DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS-SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA RÉGION DE MAUZÉ-SUR-LE MIGNON**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires et suppléants, pour siéger au comité syndical du Syndicat d'Electrification de la Région de Mauzé-Sur-Le-Mignon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD – 2nd Adjoint au Maire – Titulaire.  
Monsieur Xavier JARRY– Conseiller Municipal – Titulaire

Monsieur Eric BIROCHEAU – Conseiller Municipal - suppléant  
Monsieur Régis JOUIN – Conseiller Municipal – suppléant

## **III: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE & UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour siéger au Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

- Monsieur Olivier D'ARAUJO – Maire -Titulaire
- Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale- Suppléante

## **IV : ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES & DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS - SYNDICAT DE DESSERTE PAR VOIE DE TERRE DES MARAIS MOUILLÉS**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, pour siéger au comité syndical de Desserte par voie de terre des marais mouillés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Terry BOULAY – Conseiller Municipal – Titulaire  
Madame Laurence MORIN – Conseillère Municipale – Titulaire  
Monsieur Stéphane BOUSSEREAU– Conseiller Municipal-Suppléant  
Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale -Suppléante

## **V : ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES – CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAYS MAUZÉEN**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires au centre socio culturel du Pays Mauzéen.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale  
Madame Katia CADIOT – Conseillère Municipale

## **VI : ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES – COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires, pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Madame Corinne MORIN, Conseillère Municipale représentant les élus de la commune.

Madame Valérie MARGAUD, Secrétaire de Mairie représentant les agents de la commune.

## **VII: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE & D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – ASSOCIATION POUR L'INSERTION PAR LA PROTECTION ET L'ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN NATURE SOLIDAIRE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Nicolas MORIN – Conseiller Municipal - Titulaire.  
Monsieur Terry BOULAY – Conseiller Municipal – Suppléant.

## **VIII: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une circulaire en date du 26 octobre 2011 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. A la suite du renouvellement du conseil municipal en date du 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un élu afin de développer le lien Armée Nation. Il est,

pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires. Dans notre département, il est également le correspondant des services responsables de secours, de la sécurité et de la défense civile, et tout particulièrement, de la préfecture et du service interministériel de défense et de protection civile.

Le conseil municipal à l'unanimité proclame élu :

Monsieur Xavier JARRY –Conseiller Municipal

## **IX: ADMINISTRATIF – ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une élection concernant la commission d'appel d'offres.

Vu les articles 22 –V et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appels et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants.

Après déclaration des candidats,

Le conseil municipal à l'unanimité proclame élus les membres titulaires suivants :

Madame Claude HAMAIDE – 1ère Adjointe

Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale

Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD – 2<sup>ND</sup> Adjoint

Le conseil municipal à l'unanimité proclame élus les membres suppléants suivants :

Madame Corinne MORIN– 3<sup>ième</sup> Adjointe

Madame Claudette CORNU – Conseillère Municipale

Monsieur Régis JOUIN – Conseiller Municipal

## **X : ADMINISTRATIF – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R123.7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à dix le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

## **XI: ADMINISTRATIF – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est président de droit Du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal vient de décider de fixer à cinq, le nombre élus par le conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède par vote public à l'élection des représentants au conseil d'administration du C.C.A.S.

Le conseil à l'unanimité des membres proclame élus les membres titulaires suivants :

Madame Claude HAMAIDE- 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
 Madame Corinne MORIN – 3<sup>ième</sup> Adjointe au Maire  
 Madame Claudette CORNU – Conseillère Municipale  
 Monsieur Eric BIROCHEAU– Conseiller Municipal  
 Monsieur Damien MORISSET– Conseiller Municipal

## **XII : ADMINISTRATIF – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont décidé la création des commissions ainsi désignées

<b>Commission</b>	<b>Responsables</b>	<b>Membres</b>
Finances	Olivier D'ARAUJO	L'ensemble du Conseil
Ressources Humaines	Olivier D'ARAUJO	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD Stéphane BOUSSEREAU Xavier JARRY Laurence MORIN Damien MORISSET
Voirie	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD	Terry BOULAY Katia CADIOT Régis JOUIN Damien MORISSET
<b>Commission</b>	<b>Responsables</b>	<b>Membres</b>
Bâtiments	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD	Xavier JARRY Régis JOUIN Nicolas MORIN
Fêtes & Cérémonies	Claudette CORNU	Eric BIROCHEAU Katia CADIOT Claude HAMAIDE Corinne MORIN Damien MORISSET
Information Communication	Corinne MORIN	Éric BIROCHEAU Stéphane BOUSSEREAU Katia CADIOT Claudette CORNU Régis JOUIN

### **XIII: ADMINISTRATIF – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

### **XIV : ADMINISTRATIF – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Le Maire expose aux membres du conseil que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-18) permettent au Maire de déléguer aux adjoints un certain nombre de ses compétences.

Monsieur Olivier D'ARAUJO décide de déléguer à ses adjoints en cas d'empêchement les fonctions suivantes :

1<sup>ère</sup> Adjointe : Finances communales (pièces de comptabilité, mandats de paiements, état des recettes, engagements budgétaires), Enfance-jeunesse, Affaires scolaires, Centre communal d'action sociale, sécurité.

2<sup>ème</sup> Adjoint : Voirie, Bâtiments, Urbanisme, Centre Communal d'Action Sociale, Sécurité.

3<sup>ème</sup> Adjointe : Communication, Vie Associative, Fêtes, Sports et Loisirs, Centre Communal d'Action Sociale, Sécurité.

### **XV: ADMINISTRATIF – FIXATION DU TAUX D'INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS**

Le Maire informe qu'à la suite du renouvellement du conseil Municipal en date du lundi 25 mai 2020, il convient de fixer à nouveau le régime indemnitaire du Maire et des trois Adjoints.

Il rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, conformément au barème en vigueur en tenant compte de l'importance démographique de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L.2123-20, L.2123-23-1, L. 2123-24,

Après avoir délibéré,

Fixe à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit (voir tableau annexé)

**Le Maire** : Taux maximal : 40.3% de l'indice brut 1027.

**Les trois Adjointes** : indemnité maximale calculée par rapport au barème de l'article L.2123-23, (10.7 % de l'indice 1027).

**Tableau récapitulatif  
Des indemnités de fonctions  
Attribuées aux élus de la commune de Prin-Deyrançon**

Nom & Prénom	Fonction	% de l'indice 1015	Montant de l'indemnité mensuelle
D'ARAUJO Olivier	Maire	40.30%	1 567.43
HAMAIDE Claude	1 <sup>ere</sup> Adjointe	10.70%	416.17
TURQUET DE BEAUREGARD Jean- Louis	2 <sup>eme</sup> Adjoint	10.70%	416.17
MORIN Corinne	3 <sup>eme</sup> Adjointe	10.70%	416.17

Au 1<sup>er</sup> janvier le montant de l'indice 1027 est de 3 889.40 €

## **XVI : ADMINISTRATIF-ELECTION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dresser la liste des 24 noms.

Le conseil municipal, à l'unanimité établit la liste des titulaires comme suit :

ARCELIN ANDRE  
BAFFARD ROCH

BONNEAU MICHEL  
MORISSET JACQUES

BOURDEAU JOELLE  
BIDEGARAY JEAN JACQUES  
BIROCHEAU YVON  
HERVÉ Daniel (Epannes)

BOULAY JEAN MICHEL  
CHIALI ANNIE  
BRESCIA GUY  
DEBOEUF Sylvie (La Rochénard)

Le conseil municipal, à l'unanimité établit la liste des suppléants comme suit :

CALLEAU Jean Marie  
SAVARIAULT Pascale  
GIRAUD Monique  
SERVANT Françoise  
GUERIN Jean Jacques  
MORISSET Christian (Mauzé)

LAMBERTON Gérard  
MATHÉ Odile  
MORISSET Pascale  
MERLET Gilles  
GIRARD Thierry  
BATY Jacques (Le Bourdet)

### **XVII: ADMINISTRATIF – DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES - CONSEIL D'ÉCOLE DE PRIN-DEYRANÇON**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires au conseil d'école de Prin-Deyrançon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Éric BIROCHEAU – Conseiller Municipal Titulaire  
Monsieur Nicolas MORIN – Conseiller Municipal Suppléant

### **XVII : ADMINISTRATIF-C.A.N. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ- COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, la Communauté d'Agglomération du Niortais doit installer une commission des impôts directs conformément aux dispositions de l'article 1650A du code général des impôts.

Compte tenu du nombre de communes membres de la C.A.N., il a été proposé par le bureau de solliciter un nombre de communes représentatives du territoire au regard de sa situation géographique, de sa population, des lieux d'implantation des zones communautaires.

La commission se réunira, au moins une fois par an.

Aussi, il convient de désigner une personne de notre commune pouvant être intéressée par cette mission. Cette dernière doit être âgée d'au moins 25 ans et être inscrite aux rôles d'une des taxes directes locales de l'EPCI ou de la commune (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie). Egalement, les personnes désignées hors territoire CAN, tout en y étant redevable en matière d'impôts sur les entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Fabrice FOREST – SARL GFM spécialisée dans le secteur d'activité de  
l'installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie.



## **XVIII : ADMINISTRATIF-C.A.N.DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ-COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge (CLETC) doit être désignée au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais, nous devons procéder à la désignation du représentant de notre commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Olivier D'ARAUJO -Maire- Titulaire  
Madame Corinne MORIN– Adjointe – Suppléante

## **XIX : FINANCES-FIXATION DU TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES-2020**

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2020 des deux taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les taux d'imposition comme suit :

	<b>Année 2020</b>
<b>Foncier Bâti</b>	<b>20.38 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>64.16 %</b>

## **XX : FINANCES-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2020-DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal,

Ces ajustements budgétaires émanent de la recette complémentaire suite au vote du taux des taxes foncières qui viennent d'être approuvées par le conseil municipal,

La décision modificative n°1 que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>ARTICLE</b>	<b>MT</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MT</b>
6531 indemnités élus	1 500 €	73111 taxes foncières	5 684 €
6533 cotisations retraite elus	184 €		
6534 cotisations sécurité sociale e	1 000 €		
65548 Contributi SIVS	1 000 €		
65548 contributio SIVOM ENTRETIEN	2 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 684 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 684 €</b>

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter la décision modificative n°1 et ne formule aucune observation.

### **XXI : FINANCES-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2020- VOTE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE À DEUX PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC-**

Le conseil municipal, vote un crédit complémentaire au budget général 2020, cela concerne deux organismes de droit public.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les participations comme suit :

<b>Organismes</b>	<b>Montant 2020</b>
SIVOM Mauzé	Entretien 2 000 €
SIVS	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

## **XXII : QUESTIONS DIVERSES**

Un courrier de l'insee vient de nous parvenir, le recensement de la population 2021 se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Comme en 2015, une dépense sera à prévoir sur le budget général de la commune afin de rémunérer le futur agent recenseur.

Madame Corinne MORIN propose que la commission communication information se réunisse le jeudi 11 juin à 18h30.

Une demande de stage de l'enfant corentin Hervé 5 rue des Jardins à Prin-Deyrançon sera étudiée au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Olivier D'ARAUJO** →

**Claude HAMAIDE** →

**Jean-louis TURQUET DE BEAUREGARD** →

**Corinne MORIN** →

**Eric BIROCHEAU** →

**Terry BOULAY** →

**Stéphane BOUSSEREAU** →

**Katia CADOT** →

**Anne CLERE** →

**Claudette CORNU** →

**Xavier JARRY** →

**Régis JOUIN** →

**Laurence MORIN** →

**Nicolas MORIN** →

**Damien MORISSET** →